

Enregistrement au RAA sous le n°

Paris, le 12 août 2025
N° /IHEDN/DRS

**DECISION
RELATIVE AUX AUDITEURS AYANT SUIVI LE 150^{ème} CYCLE JEUNES
A LA REUNION DE L'IHEDN**

Le général de corps d'armée Hervé de Courrèges
Directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale

Vu le code de la défense, notamment son article R1132-18 ;

Considérant la sélection réalisée sur la base de l'examen des candidatures reçues ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Ont suivi et ont satisfait aux obligations du 150^{ème} cycle jeunes La Réunion de l'IHEDN les auditeurs suivants :

Monsieur AHAMADI FETI (Mohamed)

Madame AHMED BEN ALI (Houfrane)

Monsieur ALI MARI (Yassine)

Madame BARILLE (Apolline)

Madame BEGUE (Clémence)

Madame BORDIER (Cleya)

Monsieur COURROUX (Florent)

Madame DEFAY (Evodie)

Monsieur FELD-BARILLET (Adrien)
Monsieur FILA (Nayel)
Madame LEBEAU (Amélie)
Madame MADI OUSSENI (Moizena)
Madame MAOULIDA (Yasmine)
Madame MZE (Mariama)
Madame NIRLO (Noémy)
Monsieur PARNY (Samuel)
Madame PIENNE (Laura)
Monsieur PILVEN (Maxence)
Monsieur PROBST (Lucas)
Madame RAZAFIMAHARAVO (Hanitriniala)
Madame RIVIERE (Enola)
Madame SALIM HAMADA (Nasna)
Monsieur SALVA (Bastien)
Monsieur SOIDIRI (Soumaya)
Madame SOUFOU (Sahilou)
Madame STAWNIAK (Alexandrine)
Monsieur SULLIMAN (Alex)
Madame VALENTIN (Andréa)
Monsieur VAUTHIER (Naim)
Madame YVES (Oumaya)

Article 2

La présente décision sera enregistrée au Registre des actes administratifs (RAA) de l'IHEDN.

Le général de corps d'armée Hervé de Courrèges
Directeur de l'IHEDN

Diffusion :

- DRS
- Secrétariat Général
- SG-BAFJ

